

Conditions générales de vente

Article 1. Objet et définitions

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) établissent les clauses contractuelles entre d'une part, LIGNÉPAGE CONSEIL, 22 rue Lafloque 03200 VICHY (SIRET : 528 169 873 00049) représenté par Louise Weber, et d'autre part toute personne ayant passé commande des services proposés sur le site <https://www.lignepageconseil.com/> (ci-après dénommée « le Client »).
- 1.2 Sauf convention expresse, les présentes CGV régissent toutes les commandes passées entre LIGNÉPAGE CONSEIL et ses clients, que ces commandes soient passées *via* le site <https://www.lignepageconseil.com/> ou de toute autre façon.
- 1.3 Définitions :
 - Le « Prix de la prestation » : prix fixé par LIGNÉPAGE CONSEIL dans le Devis/Bon de commande pour la réalisation de la prestation demandée, et devant être réglé par le Client suivant les conditions proposées dans le Devis/Bon de commande.
 - Le « Résultat de la prestation » : documents réalisés par LIGNÉPAGE CONSEIL conformément au Devis/Bon de commande validé par le Client.
 - Le « Devis/Bon de commande » : proposition de prestation émise par LIGNÉPAGE CONSEIL, décrivant la prestation qui sera réalisée par LIGNÉPAGE CONSEIL, et précisant le Prix de la prestation, les délais dans lesquels la prestation sera réalisée et les modalités de règlement du Prix de la prestation.

Article 2. Tarifs et devis

- 2.1 Les tarifs sont indiqués en euros.
- 2.2 Les tarifs sont libres et peuvent être révisés à tout moment sans aucune justification.
- 2.3 Chaque prestation donne lieu à établissement préalable, après réception du document à traiter sous un format de type Word ou OpenOffice, d'un devis personnalisé.
- 2.4 Les devis/bons de commande sont gratuits et sans engagement.
- 2.5 Les prix et informations indiqués sur les devis sont valables 2 mois à compter de la date du devis.

Article 3. Validation de la commande

- 3.1 Le contrat n'est valablement conclu qu'après réception par LIGNÉPAGE CONSEIL du paiement et du Devis/Bon de commande daté et signé par le Client.
- 3.2 Dans les cas où le retour du Devis/Bon de commande daté et signé par le Client n'est pas demandé (prix à payer de faible montant, par exemple), la commande en ligne et le paiement valent acceptation du Devis/Bon de commande et validation de la commande par le Client.

Article 4. Paiement

- 4.1 Les modes de paiement acceptés sont dans tous les cas la carte bancaire (commandes en ligne uniquement : CB, E-carte bleue, Maestro, Mastercard, Visa et Visa Electron), et sous conditions le chèque bancaire ou postal (chèque exprimé en euros et payable en France métropolitaine).
- 4.2 Le paiement intégral de la commande s'effectue au moment de la commande.
- 4.3 Pour les commandes d'un montant supérieur à 150 €, un échelonnement en deux ou trois fois sans frais (par chèques bancaires ou postaux exprimés en euros et payables en France métropolitaine) pourra être proposé (par convention expresse entre LIGNÉPAGE CONSEIL et le Client).
- 4.4 En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros pour les clients professionnels.
- 4.5 Tout retard de paiement entraîne la suspension immédiate des travaux et des livraisons.
- 4.6 Tout défaut de paiement pourra entraîner des poursuites.

Article 5. Livraison

- 5.1 On entend par livraison la remise au Client du Résultat de la prestation.
- 5.2 Le Résultat de la prestation est livré par courrier électronique uniquement, sous format PDF et sous format Word.
- 5.3 LIGNÉPAGE CONSEIL ne pourra être tenu pour responsable de l'impossibilité de livrer si cette impossibilité résulte d'une erreur dans les coordonnées et informations fournies par le Client.

Article 6. Délais

- 6.1 Le Résultat de la prestation est livré dans les délais convenus expressément entre LIGNÉPAGE CONSEIL et le Client, et indiqués au Devis/Bon de commande.
- 6.2 Les délais sont donnés à titre indicatif. LIGNÉPAGE CONSEIL s'engage à s'y tenir, cependant un retard éventuel ne saurait donner lieu à remboursement, remise ou dédommagement d'aucune sorte.
- 6.3 On entend par date de livraison la date d'envoi du courrier électronique contenant le Résultat de la prestation en pièce jointe ou mentionnant l'adresse électronique où le Client pourra le télécharger (dans le cas de documents volumineux, notamment).
- 6.4 Pour les commandes particulièrement urgentes, des délais très courts pourront être négociés entre LIGNÉPAGE CONSEIL et le Client. Dans ce cas, une majoration du prix global de la prestation pourra être appliquée.

Article 7. Réclamation - Litige

- 7.1 À la livraison du Résultat de la prestation, le Client a la possibilité d'émettre des réserves. Celles-ci devront être formulées par tout moyen dans les 7 jours ouvrés qui suivent la livraison du Résultat de la prestation. Un accord amiable sera recherché en priorité.
- 7.2 Au-delà des 7 jours, toute réclamation ou contestation éventuelle devra être formulée par courrier (LIGNÉPAGE CONSEIL, 22 rue Lafloque 03200 VICHY) ou par courriel (contact@lignepageconseil.com) dans un délai maximal de 14 jours à compter de la livraison du Résultat de la prestation. Passé ce délai, le Client sera considéré comme pleinement satisfait.
- 7.3 Si un litige entre LIGNÉPAGE CONSEIL et le Client ne peut trouver de solution amiable, le Client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève LIGNÉPAGE CONSEIL, à savoir l'Association des médiateurs indépendants d'Île-de-France (AMIDIF), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à LIGNÉPAGE CONSEIL.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site de l'AMIDIF : <http://www.amidif.com/formulairejoint.html> ;
 - soit par courrier postal adressé à l'AMIDIF, 1 place des Fleurus 77100 MEAUX.
- 7.4 Si aucune de ces démarches ne répond aux attentes du Client, la responsabilité éventuelle de LIGNÉPAGE CONSEIL, si elle devait être engagée, serait strictement limitée au montant du Prix de la prestation, et ne pourrait être étendue aux conséquences directes ou indirectes de l'utilisation par le Client ou par toute autre personne, physique ou morale, du Résultat de la prestation.
 - 7.5 Les présentes CGV relèvent du droit français. En conséquence, tout litige éventuel serait de la compétence des tribunaux du ressort du siège social de LIGNÉPAGE CONSEIL.

Article 8. Résiliation

- 8.1 Le Client et LIGNÉPAGE CONSEIL conservent la possibilité d'interrompre le contrat à tout moment, sans qu'aucune indemnité soit due par l'une ou l'autre des parties. Toute résiliation doit être effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception.
- 8.2 La résiliation du contrat à l'initiative de LIGNÉPAGE CONSEIL entraîne le remboursement intégral des sommes déjà versées et le retour des chèques non encore présentés au paiement dans le cas d'un règlement en plusieurs fois.
- 8.3 La résiliation du contrat à l'initiative du Client n'entraîne ni la livraison d'aucun « Résultat de la prestation », ni le remboursement d'aucune somme déjà versée, sauf entente expresse entre LIGNÉPAGE CONSEIL et le Client.

Article 9. Responsabilités

- 9.1 Responsabilité du Client
 - 9.1.1 Le Client est seul responsable du contenu des informations qu'il transmet ou qu'il saisit sur le site <https://www.lignepageconseil.com/>.
 - 9.1.2 Le Client qui ouvre un compte client sur le site <https://www.lignepageconseil.com/> s'engage à garder confidentiels ses codes d'accès (identifiant et mot de passe). LIGNÉPAGE CONSEIL dégage toute responsabilité de l'utilisation frauduleuse de ces données par une personne non autorisée.
 - 9.1.3 Avant l'envoi de documents par voie électronique, le Client s'assure qu'ils ne contiennent aucune menace informatique (de type virus, cheval de Troie, etc.).
 - 9.1.4 Aucun document transmis par le Client ne sera retourné. En conséquence, ce dernier ne transmet ni ne remet aucun document original.
- 9.2 Responsabilité de LIGNÉPAGE CONSEIL
 - 9.2.1 LIGNÉPAGE CONSEIL est soumis à une obligation de moyens et non de résultat. À ce titre, LIGNÉPAGE CONSEIL s'engage à mettre en œuvre toutes les ressources utiles et nécessaires mises à sa disposition pour réaliser la prestation telle que décrite dans le Devis/Bon de commande. L'utilisation par le Client du Résultat de la prestation et l'atteinte ou non des objectifs que le Client se serait fixés à son sujet ne peuvent relever en aucun cas de la responsabilité de LIGNÉPAGE CONSEIL.

- 9.2.2 LIGNÉPAGE CONSEIL ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation que le Client fera du Résultat de la prestation.
- 9.2.3 LIGNÉPAGE CONSEIL ne pourra être tenu pour responsable des contenus des sites pour lesquels des liens hypertextes sont mentionnés sur le site <https://www.lignepageconseil.com/>.
- 9.2.4 LIGNÉPAGE CONSEIL ne pourra être tenu pour responsable d'anomalies dans la gestion du compte client, le traitement des commandes, la livraison des prestations, etc. dus à des dysfonctionnements du réseau Internet, des serveurs et hébergeurs de sites, des équipements informatiques et des logiciels.
- 9.2.5 LIGNÉPAGE CONSEIL ne pourra être tenu pour responsable de la non-exécution totale ou partielle d'une commande si celle-ci est due à un événement constitutif de force majeure.
- 9.2.6 LIGNÉPAGE CONSEIL décline toute responsabilité pour les difficultés éventuelles rencontrées par le Client pour l'ouverture, l'impression, ou toute manipulation informatique des documents qui lui auront été remis par voie électronique.
- 9.2.7 LIGNÉPAGE CONSEIL décline toute responsabilité pour la perte, le vol ou la destruction de documents originaux qui lui auraient été transmis par le Client en dépit de l'avertissement de l'article 9.1.4 des présentes CGV.
- 9.2.8 LIGNÉPAGE CONSEIL se réserve le droit de refuser toute commande provenant d'un Client avec lequel il existerait un contentieux non régularisé ou un litige en cours.

Article 10. Propriété - Droits d'auteur

- 10.1 Tous les contenus du site <https://www.lignepageconseil.com/> (logos, textes, dessins, photos, marques, etc.) à l'exclusion des logos de partenaires et prestataires extérieurs, sont la propriété exclusive de LIGNÉPAGE CONSEIL. Toute reproduction intégrale ou partielle est strictement interdite et passible de sanctions.
- 10.2 Les droits d'auteur éventuels attachés aux documents sur lesquels porte la prestation restent la propriété exclusive de leur auteur.

Article 11. Confidentialité – Éthique – Protection des données personnelles

- 11.1 LIGNÉPAGE CONSEIL s'astreint au respect du secret professionnel.
- 11.2 LIGNÉPAGE CONSEIL exerce son activité dans le respect du **code d'éthique du SNPCE** (<https://www.snpce.fr/le-syndicat/le-code-dethique-professionnelle/>). À ce titre, LIGNÉPAGE CONSEIL se réserve le droit de refuser de traiter des données, informations ou documents dont la gestion le conduirait à ne pouvoir respecter l'un ou l'autre des principes dudit code d'éthique, non conformes à la législation en vigueur, destinés à nuire à autrui, et notamment tout document portant atteinte à la vie privée, négationniste, discriminatoire, insultant ou calomnieux, ou ne relevant pas de sa compétence.
- 11.3 LIGNÉPAGE CONSEIL est seul destinataire des informations qui lui sont communiquées par le Client. LIGNÉPAGE CONSEIL s'engage à ne pas les transmettre à des tiers.
- 11.4 Les informations personnelles recueillies par LIGNÉPAGE CONSEIL sont destinées à un usage interne. Aucune information personnelle ne sera cédée ni vendue à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant par courrier à LIGNÉPAGE CONSEIL, 22 rue Lafloque 03200 VICHY ou en envoyant un message électronique à : contact@lignepageconseil.com. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.
- 11.5 Conformément à la réglementation, les informations transmises par le Client ainsi qu'un exemplaire numérique du Résultat de la prestation sont conservés par LIGNÉPAGE CONSEIL pendant 10 ans maximum.

Article 12. Sécurité des transactions en ligne

- 12.1 Les paiements en ligne sont réalisés via la plate-forme de paiement Cyberplus Systempay développée par Natixis paiements et le groupe Banque populaire. La sécurité des paiements est renforcée par le système d'authentification 3D-Secure.

Article 13. Preuve de la transaction

- 13.1 Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de LIGNÉPAGE CONSEIL dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Article 14. Droit de rétractation

- 14.1 En application des dispositions de l'article L.121-21-5 alinéa 1 du code de la consommation, l'acceptation du Devis/Bon de commande par le Client par la validation de sa commande en ligne a valeur de demande expresse de commencer les travaux avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L.121-21 du code de la consommation.
- 14.2 En application des dispositions de l'article L.121-21-8 alinéa 13 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats « [...] de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ».

Formulaire relatif au délai de rétractation

Article L.121-21 du code de la consommation

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la date de signature du Devis/Bon de commande et **uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat** à :

LIGNÉPAGE CONSEIL
22 rue Lafloque
03200 VICHY

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration du délai de 14 jours prévu à l'article L.121-21 du code de la consommation.

Je soussigné(e), Nom et prénom du(de la) client(e) :

Demeurant : _____

déclare renoncer à la prestation de services conclue avec LignéPage Conseil par Devis/Bon de commande signé n° _____.

Fait à _____

le ____ / ____ / _____

Signature du client